



Procédure des prises de présences 2019

Horaire de la journée

SERVICE DE GARDE	CAMP DE JOUR
DE 7H30 A 8H30	
	Animation : 8H30 A 11H45
DINER DE 11H45 A 13H00	PERIODE DE DINER
	Animation 13H15 A 16H00
DE 16H00 A 17H30*	

- De 7h30 à 8h30 (période de service de garde) : Prise de présences à la table d'accueil extérieure (intérieur en cas de pluie);
- De 8h30 à 9h00 : Prise de présences (Jeunes inscrits au service de garde ou pas) à la table d'accueil;
- 9h00 : Les jeunes rejoignent leur groupe respectif et une prise de présence par groupe est réalisée;
- Durant la journée : Lorsque qu'un parent vient chercher ou porter son enfant au courant de la journée, le parent doit obligatoirement l'indiquer aux moniteurs/monitrices de SON groupe qui ira par la suite noter l'heure du départ dans le cartable ;
- De 15h30 et 16h15 : Les parents doivent entrer à l'intérieur du chalet afin de mentionner le départ de leur enfant. Durant cette période, un moniteur est alors dans le bureau principal afin de prendre en note l'heure des départs ;
- De 16h15 à 17h30 (période de service de garde) : Les parents doivent avertir les moniteurs du services de garde qui sont sur place (il garde le cartable des présences avec eux).

*Si l'enfant quitte le camp de jour à pied ou à vélo, le parent doit au préalable avoir signé la feuille d'autorisation de départ à pied/vélo.